

LES FAUX MONNAYEURS D'YVONAND XIV^e siècle

Situation

Roche de la Baume, Yvonand



Pièces et flans trouvés au pied de la falaise

Deniers de l'évêché de Lausanne

Deniers de l'évêque Pierre d'Oron, début du XIV^e siècle, ces faux sont en cuivre faiblement argentés.



Deniers de Ludovicus

Maison de Savoie, atelier de Nyon, deniers de Louis 1^{er} ou II,
baron de Vaud. 1245-1343.
ces faux sont en cuivre faiblement argentés.



Les flans de cuivre oxydés



Flan : pastille de cuivre placée entre le coin dormant et le coin mobile est transformée en monnaie, puis faiblement argentée.

Flan de cuivre oxydé

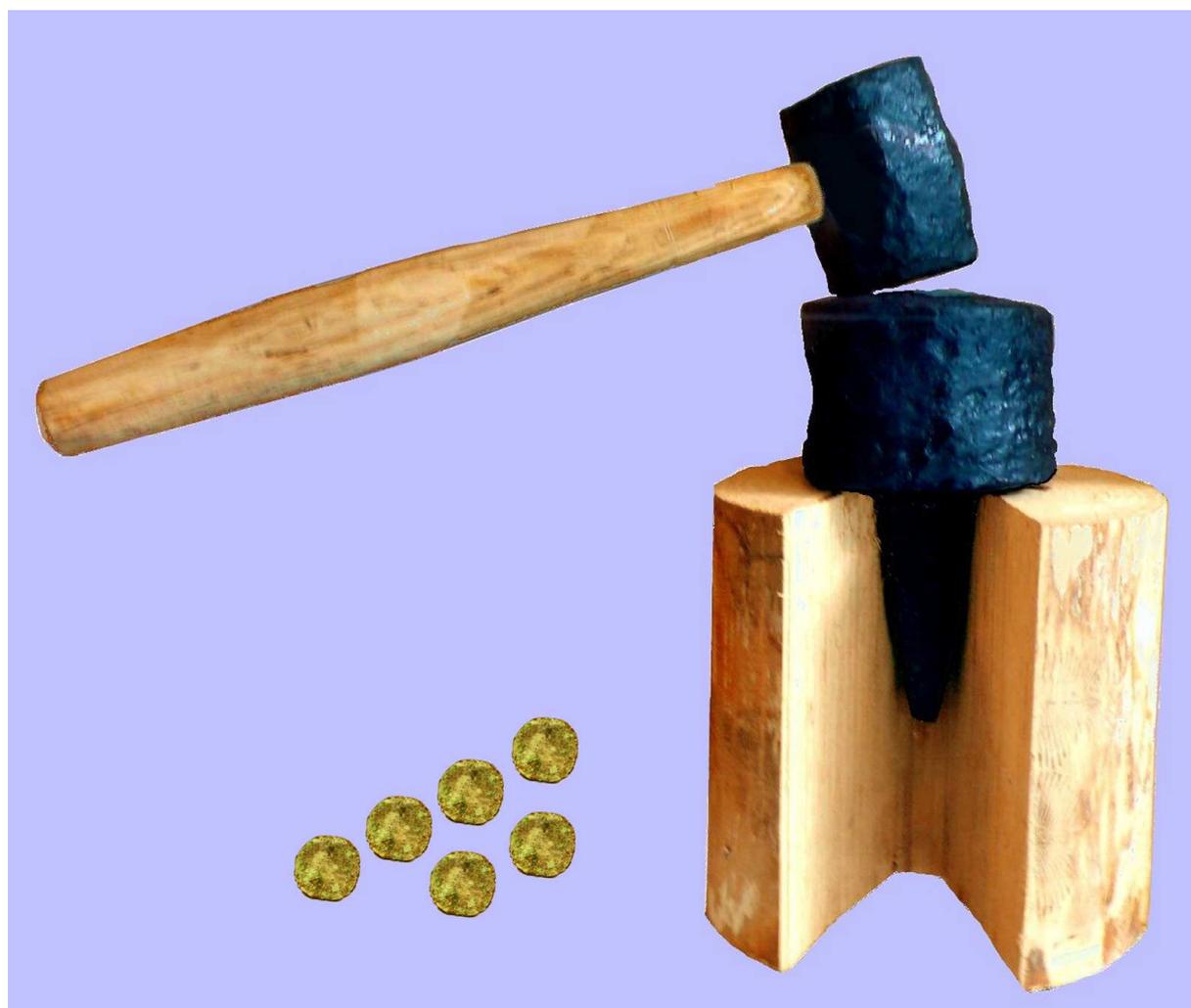
Grandeur denier. Ø 17 mm.



Grandeur obole Ø 14 mm.



**Massette et enclume pour former, aplatir
les flancs de cuivre.**



Coin mobile et dormant



COIN MOBILE

Côté face ou trousseau



COIN DORMANT

Côté pile ou revers



TREBUCHET

Petite balance pour peser les monnaies



Authentiques deniers en argent massif



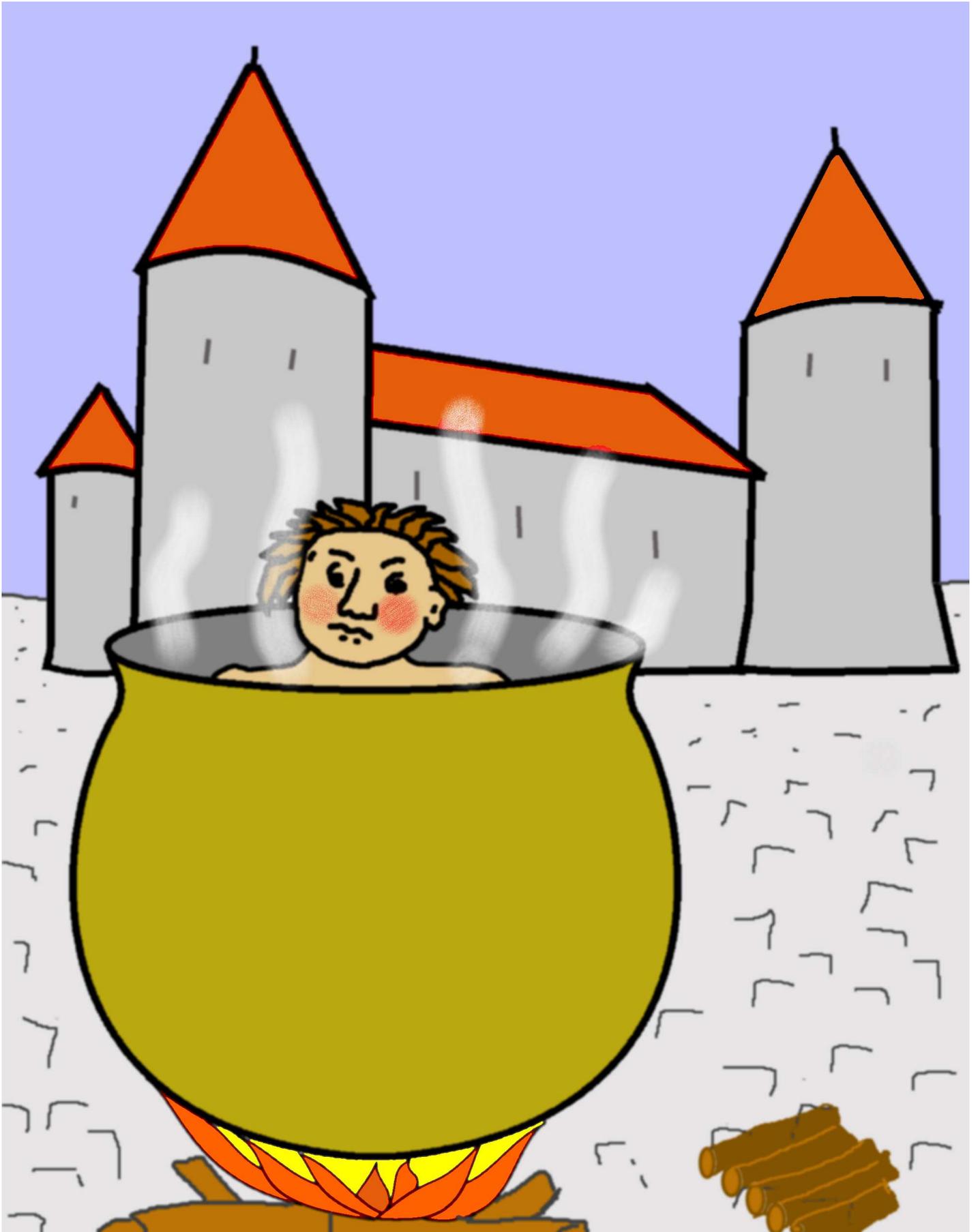
SORT RESERVE AUX FAUX-MONNAYEURS AU XIV^e SIECLE ;

Selon un document trouvé aux archives du canton de NE.

« Item demande le dit Sire de Grandson à la dicte dame de Nuefchastel qu'il y a environ X ans qu'il passa par Grandson un faulx moneur qui venait de Nuefchastel portait faulx francs, faulx florins, fauces parpallioles et faulx blans et plusieurs matières pour fere fauces monayes. Et quand le Sire de Gr. sceut qu'il portait fauce monaye il envoya ses gens après lui et leurs comanda de le prendre sur sa terre. Ses dictes gens ne sceurent pas bien tenir les limites de la terre Mgr. de Savoye et du dit seigneur de Gr. mais le prirent sur la terre de mon dit seigneur de Sav. en la chastellenie d'Iverdon, il le amenarent a Gr. ver le dit Seigneur de Gr. Et le dit Sir de Gr. li feist question, ainsi comme raison le veut et recogneut le dit fault moneur qu'il avait fait la fauce monoie, que il portait à Neufchastel par la volonté et sehue de la Dame de Nuefch. et que il avait quatre des borgeis de la Ville de Nuefch. qui estayent ses compagnons.- Et quand le dit Sire de Grans. le volait fere bolir, le chastellein d'Iverdon en demanda la recreance pour ce qu'il estait pris sur sa chastellenie et se entenerent plusieurs journees et fut cogneu par costume que le dit Sire de Gr. en devait faire recreance au dit chastellain d'Iv. pour ce que la fauce monoye qu'il portait devait estre la moytié à Mgr. de Savoye et l'autre moytié eu dit Seigneur de Gr. Et quant le dit chastellain d'Iv. l'eut dever lui, **il le fist bolir ainsi comme raison et costume le pais le voloit, devant tout le peuple** ; et sa dernière volonté il ne descusa pas la dite dame de Nuefch. ne le quatre borgeis, mais en son martire et auprest de la mort il cria a haute voix X ou XII fois devant le peuple : (Dame de Neufch., ja Dieu ne le te pardon le martire que je souffre cy pour toi) Or est v(0000) ? que environ la myey careime de Nuefch. y un des quatre borgeis compagnons du fault monayeur avait acorpé... »

Ici le document cesse. Il se trouve à la suite d'une série de griefs formulés par le Sire de Grandson contre la Contesse Isabelle.

Ajoutons pour mémoire que la justice du temps prévoyait un châtiment déterminé selon la nature du délit : feu (sorcellerie), écartèlement (trahison) décapitation (meurtre), pendaison (vol), lapidation (adultère) poing coupé (parjure) langue arrachée (diffamation) marque par le feu (délict divers, récidive, etc.



LES ATELIERS MONÉTAIRES ROMANDS début et durée de la frappe monétaire au Moyen Age.

Ateliers	Chronologie										
	1050	1100	1150	1200	1250	1300	1350	1400	1450	1500	1550
Evêché de Genève	—										
Cornavin (Savoie)										—	
Nyon (Barons puis comte de Savoie)						—		—			
Evêcher de Lausanne	—										
Comté de Neuchâtel								—			
Fribourg									—		
St-Maurice (Savoie)	—										
Evêché de Sion										—	

1 denier mauricois = 1 denier et 1 obole lausannois
 1 denier mauricois = 1 denier et 1 obole genevois
 1 denier lausannois = 1 denier genevois

8400 deniers = prix d'un cheval
 480 deniers = prix d'une robe
 12 deniers = prix d'un chapon
 3.5 deniers = prix de 12 œufs

Tableau provenant du cabinet des médailles, Lausanne

René Despland